



No de résolution  
ou annotation

21-03-3816

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le  
10 mars 2021, à 19h00, par visioconférence.

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la  
Lièvre siège en séance ordinaire ce mercredi 10 mars 2021, par  
visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence les représentants suivants :

M. Yves Prud'homme, Président	Mun. Lac-des-Écorces
M. Jean Gascon, Vice-Président	Mun. Lac-Saint-Paul
M. Raymond Brazeau	Mun. Lac-du-Cerf
Mme Annick Brault	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
M. Ghislain Collin	Mun. Notre-Dame-de-Pontmain
M. Denis Ethier	Ville de Mont-Laurier
Mme Mélanie Grenier	Mun. Kiamika
Mme Mélanie Lampron	Mun. Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Éric Lévesque	Mun. Mont-Saint-Michel
M. Gilbert Pilote	Mun. Ferme-Neuve

Étaient absents :

M. Stéphane Roy	Mun. Notre-Dame-du-Laus
M. Hervé Taillon	Mun. Chute-Saint-Philippe

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant  
quorum, sous la présidence de M. Yves Prud'homme, Président.

Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Jimmy Brisebois,  
Directeur général, Mme Carole Boudrias, Directrice générale adjointe et  
Mme Mariève Garceau, Agente de communication qui agit à titre de  
secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré  
l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois  
pour une période initiale de dix jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 176-2021, du 3 mars 2021, qui  
prolonge cette état d'urgence soit jusqu'au 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services  
sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui  
autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à  
une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de  
la population, des membres du conseil et des officiers  
municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos  
et que les membres du conseil et les officiers municipaux  
soient autorisés à y être présents et à prendre part,  
délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé  
par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité que la présente séance du  
conseil d'administration sera tenue à huis clos et que les membres du  
conseil d'administration et les officiers municipaux puissent y participer  
par visioconférence.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

21-03-3817

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 10 mars 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-03-3818

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020**

Mme Annick Millaire, de la Société de comptables professionnels agréés, Allard, Guilbault, Mayer, Millaire, Richer Inc., présente les états financiers pour l'année 2020 et répond aux questions des membres du conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les états financiers pour l'année 2020.

Il est également résolu de déposer une copie au MAMH.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-03-3819

**AFFECTATION DES SURPLUS NON AFFECTÉS 2020 ET DES SOLDES DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

ATTENDU le dépôt des états financiers 2020 et qu'en date du 31 décembre 2020, il y a un surplus non affecté de 651 870 \$;

ATTENDU les différents besoins de la Régie;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 4 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité de procéder aux différentes affectations, provenant des surplus non affectés, et ce, comme suit :

- Affectation pour le recouvrement  
ou la construction d'une cellule 225 000 \$
- Affectation pour le broyage de matériaux secs 50 000 \$
- Affectation pour le broyage de béton 25 000 \$

Et de procéder au transfert du solde du règlement d'emprunt # 68, comme suit :

# de compte		Débit	Crédit
29 505	SDREF	1 989 \$	
33 000	Utilisation du SDREF		1 989 \$

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation  
21-03-3820

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale  
des déchets de la Lièvre**

**OFFRE DE SERVICES – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2021**

ATTENDU que l'offre de services pour les honoraires professionnels pour les audits financiers s'est terminée le 31 décembre 2020;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 4 mars 2021;

ATTENDU que la firme Allard, Guilbault, Mayer, Millaire et Richer Inc., détient déjà toutes les données de la Régie;

Il est proposé par Mme Mélanie Lampron, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services, en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, de la Société de comptables professionnels agréés, Allard, Guilbault, Mayer, Millaire et Richer Inc., pour l'audit des états financiers 2021 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, au montant de 9 700 \$ (plus taxes) et un taux horaire de 110 \$ / heure pour les travaux supplémentaires qui seront demandés par la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-03-3821

**ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 4 MARS 2021**

Il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 4 mars 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-03-3822

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Éric Lévesque, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 février 2021 et ce, tel que déposé

ADOPTÉE à l'unanimité

21-03-3823

**RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEUR AU 28 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par Mme Mélanie Lampron, appuyé par M. Gilbert Pilote et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, au montant de 438 669.64 \$, en date du 28 février 2021 et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-03-3824

**RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 28 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, au montant de 450 385.40 \$, en date du 28 février 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales - no 5614-PS

21-03-3825

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

### CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

*Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective*

- Présentation des points principaux

Bureau d'audience publique en environnement (BAPE)

- Le Ministre de l'Environnement, M. Benoit Charrette, mandate le BAPE afin de procéder à des audiences publiques pour effectuer une réflexion approfondie sur la disposition des résidus ultime sur l'ensemble du territoire québécois

### ADMINISTRATION

#### RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

*16 février 2021*

Rencontre du comité de suivi du PGMR de la MRC d'Antoine-Labelle.

*17 et 18 février 2021*

Congrès virtuel du 3RMCDQ

*25 février 2021*

Rencontre du comité de suivi du PGMR de la MRC d'Antoine-Labelle.

*8 mars 2021*

Conseil d'administration du CFER du Sommet

#### AUTORISATION DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Selon le règlement #37 – Autorisation de dépenses de la Régie.

- *Brandt*

Inspection, après 4 000 h, du chargeur John Deere 724k, au montant de 7 748.50 \$ (taxes incluses)

#### POSTE DE JOURNALIER RÉGULIER – M. BRANDON MILLETTE

ATTENDU le travail de journalier de M. Brandon Millette;

ATTENDU la recommandation positive du Contremaître, M. Michel Papineau, en date du 4 mars 2021;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 4 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité d'accorder le poste de journalier régulier, à M. Brandon Millette, selon les conditions salariales et avantages sociaux en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation  
21-03-3826

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

### EMPLOYÉS – ÉTÉ 2021

ATTENDU les besoins de la Régie pour la période estivale 2021;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 4 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité que la Régie ouvre les deux postes suivants et ce, pour la saison estivale 2021, afin de combler les besoins suivants :

- Remplacement d'un congé de maternité 1 préposé à la balance  
(+/- 20 semaines)
- Journalier 1 journalier  
(+/- 20 semaines à partir du mois de juin 2021)

ADOPTÉE à l'unanimité

### SOUSSIONNEMENT - FOURNITURE EN CARBURANT

Soumissionnaires Prix / litre (taxes incluses)

<u>ESSENCE</u>		
<i>Location Louis-André Pelletier</i>	Mont-Laurier	1.1372 \$ / litre
<i>Mazout Bélanger</i>	Mirabel	1.1390 \$ / litre
<i>Les Huiles HLH</i>	Mont-Laurier	1.1313 \$ / litre
<u>DIESEL</u>		
<i>Location Louis-André Pelletier</i>	Mont-Laurier	1.0912 \$ / litre
<i>Mazout Bélanger</i>	Mirabel	1.1060 \$ / litre
<i>Les Huiles HLH</i>	Mont-Laurier	1.1084 \$ / litre

ATTENDU les besoins de la Régie en carburant;

ATTENDU l'analyse des soumissions :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Gilbert Pilote et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre accorde les contrats d'approvisionnement en carburant et ce, comme suit :

#### Essence

Les Huiles HLH, au montant de 1.1313 \$ / litre et ce, pour une période d'un an.

#### Diesel

Location Louis-André Pelletier Ltée, au montant de 1.0912 \$ / litre et ce, pour une période d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-03-3827



No de résolution  
ou annotation

21-03-3828

**MISSION RECYCLAGE – COMPOSTAGE 2021 - 2022**

ATTENDU la demande de partenariat de Synergie économique Laurentides pour la continuité du projet Mission recyclage – compostage;

ATTENDU que le projet a pour but d'offrir aux industries, commerces et institutions, sur le territoire de 8 MRC dans les Laurentides, un agent de liaison qui a pour but d'instaurer et d'améliorer les pratiques déjà en cours en ce qui a trait à la gestion des matières recyclables et organiques;

ATTENDU que le projet : Mission recyclage – compostage est chapeauté par Synergie économique Laurentides;

ATTENDU qu'afin d'assurer la poursuite du projet, pour la période de septembre 2021 à décembre 2022, Synergie économique Laurentides aimerait que la Régie participe financièrement au projet ;

ATTENDU l'autorisation du comité exécutif du 4 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de Synergie économique Laurentides et ce, au montant de 17 848 \$ selon le document intitulé : Projet en partenariat de Synergie économique Laurentides du 8 janvier 2021. Ce montant sera pris dans le surplus non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-03-3829

**SUIVI DE LA VENTE DES BACS NOIRS**

ATTENDU que la Régie vend des bacs noirs neufs aux municipalités membres;

ATTENDU que le nombre de bacs vendus aux municipalités membres dépasse largement l'augmentation du nombre de portes sur le territoire et ce, depuis 4 ans;

ATTENDU l'autorisation du comité exécutif du 4 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, les municipalités devront fournir l'adresse, où les bacs noirs ont été livrés et ce, après la prise de possession desdits bacs à la Régie, à l'exception du remplacement des bacs brisés.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

### COMMUNICATION

#### RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

*Chroniques environnementales*

Poursuite des chroniques environnementales à CFLO FM

*Mission recyclage – compostage*

Poursuite des activités d'instauration et d'amélioration du recyclage et du compostage auprès des ICI

*Plan de gestion des matières résiduelles*

Poursuite de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles

#### APPLICATION INTERNET

Application mobile sur le recyclage fait par la Régie et ce, grâce à la subvention de Tricentris, centre de tri, dans le cadre du projet Amélioration au recyclage.

L'application est déjà disponible sur la plateforme Android. La mise en ligne, sur la plateforme IOS, suivra sous peu.

Pour trouver l'application, cliquez sur l'image Le recyclage et vous.

#### RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Dépôt du rapport annuel des activités 2020 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Une copie sera envoyée à tous les Directeurs généraux des municipalités membres ainsi qu'à leur représentant.

#### BILAN DE MASSE 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Dépôt du bilan de masse 2020 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Une copie personnalisée du bilan de masse 2020 sera envoyée à tous les Directeurs généraux des municipalités membres ainsi qu'à leur représentant.

#### TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Dépôt du rapport de traitement des boues de fosses septiques 2020 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Une copie personnalisée du rapport de traitement des boues de fosses septiques sera envoyée à tous les Directeurs généraux des municipalités membres ainsi qu'à leur représentant.



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales - no 5614-PS

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

### VARIA

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Mélanie Lampron,  
Représentante de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

#### Question :

Peut-on avoir des précisions quant aux solutions envisagées, nommées dans le comité exécutif, et ce, pour les problématiques à l'usine de traitement des eaux de lixiviation et à l'aire de réception et de traitement des boues de fosses septiques.

#### Réponse :

Pour la problématique de matières en suspension dans le bassin d'accumulation, la Régie a décidé d'acheter un traitement bio enzymatique en granule, MD STAR +, au lieu d'une vidange des boues qui coûterait 88 000 \$.

Coût du traitement MD STAR + : 4 100 \$ plus taxes

La Régie va engager une firme qui filmera l'intérieur des bassins de réception des boues de fosses septiques avec un drone, ce qui permettra à la Régie de constater l'évolution de l'érosion.

Coût de l'inspection avec un drone : 1 000 \$ plus taxes

De plus, elle a acheté une machine à ozone qui éliminera toutes les odeurs, en provenance des bassins, et qui stérilisera les bactéries qui causent l'érosion. Coût de la machine : 1 000 \$ plus taxes.

La Direction fera un compte rendu, concernant les alternatives choisies et ce, à l'automne 2021.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance, il est 20h12.

\_\_\_\_\_  
Yves Prud'homme  
Président

\_\_\_\_\_  
Jimmy Brisebois  
Directeur général